



### Projet d'accueil individualisé (PAI)

Liberté Égalité Fraternité

Article D. 351-9 du Code de l'éducation - Circulaire

Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, d'être accueillis en collectivité scolaire, périscolaire et autres accueils collectifs de mineurs. Il est élaboré avec les responsables légaux, à leur demande, par les équipes de santé de la structure concernée et le directeur d'école, le chef

d'établissement ou le directeur de l'établissement, de la structure ou du service d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, garants de la mise en œuvre de la lisibilité et de la communication des procédures.

		F	PART	IE 1 – RENSEI	GNE	MENTS AI	DMINISTRA	TIFS	
				_			_		
Élève									
Nom / Prén									
		Date de nais	ssance	): 					
		Adresse :		Etablissement scolaire :					
Responsables légaux ou élève majeur									
Lien de parenté :	Nom et	prénom :		Adresse :		e-mail :		Téléphone :	Signature :
Je demande que ce document soit porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant, y compris ceux									
chargés de la restauration et du temps périscolaire et à ces personnels de pratiquer les gestes et d'administrer les									
traitements qu	ıı y sont pr	evus.							
	DAL 4	ere deman	40		Ma	odification	e do nocol	ogie éventuelles	
	PALL	ueman	ue		IVIC	Junication	s de poson	ogie eventuelles	
Date / Classe									
Posologie									
Vérification annuelle par l'école ou l'établissement des éléments du PAI fournis par la famille : fiche « Conduite à tenir » actualisée, ordonnance récente, médicaments et matériel si besoin									
Date				·					
Signature									

Les responsables légaux s'engagent à fournir le matériel et les médicaments prévus et à informer le directeur d'école, le chef d'établissement ou le directeur de la structure, le médecin et l'infirmier de l'éducation nationale en cas de changement de prescription médicale. Le PAI est rédigé dans le cadre du partage d'informations nécessaires à sa mise en place. Seuls l'élève majeur ou les responsables légaux peuvent révéler des informations couvertes par le secret médical.





# Établissement scolaire et hors de l'établissement scolaire : Egalité Fraternité

	Liberté
	Égalité
,	Eratownita

Référents :	Nom :	Adresse administrative :	Signature et date :	Exemplaire reçu le :
Chef d'établissement Directeur d'école Directeur d'établissement				
Enseignant de la classe Professeur principal Encadrant de la structure				
Médecin EN Médecin de PMI Médecin de collectivité				
Infirmier EN Infirmier de PMI Infirmier de collectivité				

#### Partenaires:

Référents	Nom :	Adresse administrative :	Signature et date :	Exemplaire reçu le :
Médecins traitants, services hospitaliers				
Représentant du service de restauration				
Responsable des autres temps périscolaires				
Autres :				

Nom de l'élève :



3 - CONDUITE A TENIR EN CAS D'URGENCE - PARTIE MEDECIN TRAITANT ou à préciser :

Fiche standard – des fiches élaborées avec les sociétés savantes sont disponibles sur Eduscol pour les pathologies les plus fréquentes

Fiche Standard

	Fiche Stan	dard		
Nom/ Prénom :			Date de Naissance :	
Numéros d'urgence spécifiques éventuels	(autres que le 15 ou le 112) :			
Fiche établie pour la période suivante :				
<ul> <li>Dès les premiers signes, fa</li> <li>Rester avec l'élève</li> <li>Évaluer la situation et prati</li> </ul>		gence de l'er	nfant ainsi qu'un téléphon	e portable.
Signes	Conduite à tenir		Traitement	
				440
<ul> <li>Dès les premiers signes de Signes de gravité</li> </ul>	Conduite à tenir	recedents pe	rsistent : appeier ie 15 ou Traitement	112
> Dans tous les cas, tenir la	famille informée			
Existence d'une fiche de liaise pour le médecin EN	on confidentielle	Existence d'u	un courrier sous pli pour le	es secouristes
Cachet du médecin :	Date :		Signature du médec	in :

Académie : Département :





#### ANNEXE - Fiche de liaison asthme

## Entre le médecin traitant ou autre spécialiste et le médecin de l'éducation nationale

A renseigner par le médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie

et à adresser par l'intermédiaire de la famille au médecin de l'éducation nationale qui utilisera les renseignements fournis et les documents associés pour les adapter dans le contexte scolaire de l'enfant lors de l'élaboration du PAI

L'ENFANT :	
Nom/Prénom de l'enfant :	Date de naissance :
Ecole ou établissement (Nom/Ville) :	
MEDECIN qui suit l'enfant dans le cadre de sa patholo	ogie:
Nom / prénom :	Spécialité :
Lieu d'exercice du médecin :	
Téléphone :	Mail :
Date :	
Niveau scolaire en cours à la réalisation de la fiche :	
Diagnostic médical principal (joindre tout document	médical utile) :
Autres antécédents :	
Existence d'allergènes ou facteur(s) spécifique(s) dé	clenchant la crise ? □ oui □ non
Aménagement de l'environnement :	
□ Travaux manuels, ateliers de cuisine, éviter la manipu	ulation de :
,	
<u>Aménagements du temps de présence dans l'établisse</u>	<del></del>
$\square$ Prévenir les parents en cas d'activité physique d'inter	nsité inhabituelle.
Aménagements à l'extérieur de l'établissement :	
	crire les sorties de classe et s'assurer que les conditions
d'accueil permettront d'appliquer les consignes contenu	
	comportant la fiche de conduite à tenir en cas d'urgence
→ Prendre un téléphone mobile et s'assurer de la couve	
→ Lors des sorties scolaires, éviter l'exposition et le con	tact direct avec les animaux à poils
(chat, chien, cheval) $\square$ oui $\square$ non	

Académie: Département :





Soins - traitement à prévoir sur le temps scolaire et/ou dans l'établissement ? □ oui □ non  Joindre une ordonnance à part - nom des médicaments, la posologie, les modalités d'administration, les horaires de prises. Les parents fournissent les médicaments et il est de leur responsabilité de vérifier la date de péremption et de les renouveler dès qu'ils sont périmés. Ils s'engagent à informer l'école ou la structure en cas de changement de la prescription médicale et le médecin de l'éducation nationale ou le médecin de PMI ou le médecin attaché à l'établissement.
Si oui, le(s)quel(s) ? A quelle heure ? Qui les donne ?  □ l'élève, préciser : □ autre, préciser :
Existence d'une trousse d'urgence : □ oui □ non Les trousses sont fournies par les parents et doivent contenir un double du PAI  → Si oui, nécessité pour l'enfant d'avoir sa trousse d'urgence sur lui : □ oui □ non  La trousse d'urgence contient : □ bronchodilatateur inhalé □ chambre d'inhalation □ 1 copie du PAI dont la fiche de conduite à tenir en urgence en cas d'asthme □ autre, préciser :

→ L'enfant est capable de porter sur lui sa trousse d'urgence en permanence si le contexte le permet :

→ L'enfant est capable de ressentir lui-même les signes ou symptômes annonciateurs de la crise ?

☐ NE SE PRONONCE PAS

 $\square$  NON

 $\square$  NON

 $\square$  NON

 $\square$  NON

→ L'enfant sait quand et comment utiliser les médicaments de sa trousse d'urgence :

→ L'enfant est capable d'avoir recours à l'adulte en cas de problème d'asthme :

Autres consignes ou précisions particulières :

Evaluation de la gestion de la crise d'asthme par l'enfant et sa famille :